

# LE PRÊT INITIATIVE IMPACT

## Pour financer l'engagement d'une entreprise dans une démarche RSE

### OBJECTIFS

Soutenir le développement d'une entreprise ayant pour projet de s'engager dans une démarche en faveur des transitions environnementales, sociales et sociétales (démarche RSE) à travers l'octroi d'une **AVANCE REMBOURSABLE à 0%** à l'entreprise, de manière à réaliser un effet de levier bancaire important.

### BÉNÉFICIAIRES

Entreprise de **2 ans minimum**, ayant un projet engagé dans une démarche RSE selon les critères suivants :



- **Environnementaux** (mobilité des salariés, réduction impact, biodiversité, locaux performants, fournisseurs utilisant des matériaux renouvelables, éco conception des produits...)
- **Social** (égalité homme/femmes, plan de formation...)
- **Économie sociétale** (création d'un comité développement locale, insertion des jeunes, senior...)
- **Économie territoriale** (fournisseurs locaux, clients ...)

N'importe quel secteur d'activité (*hors professions libérales réglementées et activités agricoles*).

### CARACTÉRISTIQUES

- Prêt à l'entreprise **sans intérêt**
- Complémentaire à un cofinancement d'un montant au moins égal (Prêt Bancaire, apport en fonds propre, crowdfunding, autofinancement...)
- Montant de **15 000€ à 40 000€** en fonction du projet. Remboursement sur une durée de 2 à 5ans, par mensualité.
- Accompagnement sur demande et **gratuit**
- Engager une démarche en faveur des **transitions environnementales, sociales et sociétales**. L'avance remboursable pourra financer de l'investissement productif, matériel et immatériel.

### CONDITIONS D'OBTENTION

- L'entreprise doit avoir au **minimum 2 ans d'existence** (présentation de deux bilans)
- Posséder la majorité du capital de l'entreprise et être gérant
- L'avance remboursable doit être couplée à un cofinancement d'un montant au moins égal (Prêt Bancaire, apport en fonds propre, crowdfunding, autofinancement...)
- L'entreprise doit présenter une situation financière saine
- Il faut effectuer une **demande d'avance remboursable** et présenter son projet devant le **comité d'agrément**
- Ce prêt peut se cumuler avec un prêt création/reprise en cours de remboursement.
- Le déblocage se fait sur présentation des justificatifs attestant de la réalisation du plan de financement validé par le comité d'agrément

## VOS CONTACTS SUR LE TERRITOIRE



## VOS CONTACTS AU SEIN DU RÉSEAU INITIATIVE MAYENNE

**Stéphanie DALIBARD**  
Directrice

06 47 46 87 81 - [s.dalibard@initiative-mayenne.fr](mailto:s.dalibard@initiative-mayenne.fr)

**Stéphanie CADAPEAUD**  
Assistante de gestion

02 43 49 50 37 - 07 67 49 54 44  
[s.cadapeaud@initiative-mayenne.fr](mailto:s.cadapeaud@initiative-mayenne.fr)

**Laurène LE BIAVANT**  
Chargée de mission

06 81 78 94 18 - [l.lebiavant@initiative-mayenne.fr](mailto:l.lebiavant@initiative-mayenne.fr)

**Camille LEGRAND**  
Chargée de communication

06 75 16 69 13 - [c.legrand@initiative-mayenne.fr](mailto:c.legrand@initiative-mayenne.fr)

